

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE
DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE
VERE - LEZERT

Séance du 6 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 6 décembre à vingt heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Regroupement Pédagogique VERE-LEZERT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Annie CARAYON, Présidente du S.M.R.P.

Présents :

Mesdames Annie CARAYON, Emilie BÉZIO, Emeline VIGROUX, Séverine LO

Messieurs Didier BONNEFOUS, Max ESCAFFRE, Frédéric ORGUEIL, Pascal HEBRARD, Rémy PEZET

Absents excusés : Eve PUJADE, Alain TROUCHE

Absents : Jean-Marc BALARAN

Date de la convocation : le 29 novembre 2023

Secrétaire de séance : Emilie BÉZIO

Nombres de membres :	En exercice : 12	Présents : 9	Votants : 9
-----------------------------	------------------	--------------	-------------

D04- CREANCES EN NON VALEURS

Madame La Présidente indique que la trésorerie de Gaillac nous a fait parvenir une liste de créances en non valeurs qui correspond à des écarts entre le paiement des factures par les usagers et le montant réel de celles-ci. Le montant à prendre en charge s'élève à 95.85 €.

Elle propose au Comité Syndical de les inscrire en perte sur créances irrécouvrables ou créances admises en non-valeur en expliquant l'impossibilité de retrouver les familles ou encore de récupérer ces sommes. Le comité syndical décide donc à l'unanimité d'inscrire en créances admises en non-valeur les sommes suivantes :



D'où un montant total de : 95.85 € qui sera mandaté au compte 6541.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Comité Syndical

Adopté à l'unanimité

Fait à Castanet le 06/12/2023

La Présidente, Annie PEZET – CARAYON

La secrétaire, Emilie BÉZIO



S.M.R.P
VERE - LEZERT
MAIRIE DE CASTANET
81150 CASTANET
Siret : 258 101 823 00015



Certifié exécutoire compte tenu de
la transmission au représentant de l'Etat le
et publication le